

LA TAXATION DES ACTES COURANTS : DROIT DE LA FAMILLE

LA FISCALITÉ DU DOMAINE

- ◇ Droits de mutation à titre gratuit et par décès (calculs, exonération, réduction)
- ◇ Différents droits dûs sur les opérations de partage et assimilés
- ◇ Autres droits rencontrés
- ◇ Contribution de sécurité immobilière

CAS PRATIQUES

(Application des règles de partage entre notaires)

- ◇ Pour chaque cas pratique, analyse de l'acte afin de :
 - Déterminer les conventions taxables
 - Déterminer l'assiette taxable et la tarification de la convention
 - Déterminer la fiscalité de l'acte et les formalités à effectuer
- ◇ Les actes concernant le couple
 - Les contrats et leurs modifications
 - Contrat de mariage contenant : déclaration de biens / clause d'ameublement / donation
 - Changement de régime matrimonial / apport suite changement de régime
 - Aménagement du régime matrimonial
 - Désignation de la loi applicable du régime matrimonial
 - Le divorce - la séparation
 - Partage de communauté / Partage indivis / Partage bénéficiaire de l'aide juridictionnelle
 - Dépôt de la convention de divorce par consentement mutuel
 - Licitations faisant cesser ou non l'indivision
 - Procès-verbaux de dires et de difficultés
 - Convention d'indivision

- ◇ Les actes concernant les libéralités
 - Les donations et donations-partages de biens de natures différentes
 - Donation entre vifs
 - Diverses donations d'usufruit faisant suite à une donation démembrée
 - Donation d'usufruit temporaire
 - Donation-partage par un donateur, conjonctive
 - Donation-partage et rapports
- ◇ Les actes concernant les successions
 - Les déclarations de succession
 - Les attestations de propriété contenant divers biens ou faisant suite à plusieurs décès
 - Les délivrances de legs
- ◇ Les partages de succession
 - Les licitations faisant cesser ou non l'indivision
 - La constatation du droit de retour conventionnel

CODE FORMATION : TAX06

Durée de la formation : 2 jours (14h)

Niveau : Intermédiaire

Prérequis :

Avoir une bonne connaissance de l'orientation fiscale des actes

Public concerné :

Toute personne (comptables, rédacteurs) devant taxer les actes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre les clauses contenues dans l'acte ;
Savoir déterminer la rémunération de l'acte en fonction de la nature juridique de la convention ;
Déterminer la fiscalité correspondante ;
Être capable de taxer les actes courants du droit de la famille

COMPÉTENCES VISÉES

Taxer les actes courants du droit de la famille ;
Analyser l'acte en fonction de sa nature ;
Déterminer les conventions taxables et appliquer le tarif correspondant ;
Apprécier et évaluer la fiscalité de l'acte ;
Détecter les différents éléments constituant la taxe

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation. Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.